



**Procès verbal de la réunion
Comité Syndical du 21 avril 2022
20h30 à Dampierre-sur-Moivre**

Nombre de membres en exercice : 23

Délégués présents ou représentés : 18 Votants : 18 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 12/04/2022

Etaient présents : les délégués en exercice sauf :

Absents représentés par un délégué suppléant :

Absents ayant donné pouvoir : Mr LAGNEAUX donne pouvoir à Mr CHAMPENOIS

Mr VALENTIN donne pouvoir à Mr VOISIN

Absents : Mrs LAGNEAUX et VALENTIN

Mme PUJOL

DÉLIBÉRATIONS

Compte de Gestion 2021

LE CONSEIL SYNDICAL

Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du SYMSEM dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2021

Monsieur COYON présente le Compte Administratif

Le Conseil Syndical

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du SYMSEM dressé par Monsieur SCHULLER, Président

1. Arrête en Fonctionnement ci-après :

Fonctionnement	
Dépenses	4 631 017,79
Recettes	4 309 208,55
Résultat de Fonctionnement	-321 809,24

2. Arrête en Investissement ci-après :

Investissement	
Dépenses	538 809,95
Recettes	449 085,16
Résultat d'Investissement	-89 724,79

Amortissements 2022

Le Président informe le Conseil des amortissements pour 2022. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'amortir l'actif 2020 du SYMSEM suivant le détail ci-dessous :

Amortissements 2022	
Désignation	Annuité 2022
Année 2003 – Déchèteries	1 227,12 €
Cornière Déchèterie Ville-sur-Tourbe	380,00 €
Portail Déchèterie Ville-sur-Tourbe	293,00 €
Année 2005 – Déchèteries	3 625,01 €
Année 2006 – Déchèteries	893,72 €
Armoire DMS	433,45 €
Clôtures électriques	4 508,46 €
Conteneurs à verre	1 904,40 €
Déchèteries SMIR	63 010,76 €
Petits broyeurs	850,00 €
Véhicule	4 800,00 €
Développement spécifique de Gesbac	8 222,50 €
Gros broyeur	3 935,00 €
Bacs pucés	46 443,00 €
Carte déchèterie	371,00 €
Carte déchèterie	1 140,00 €
Déchèterie Ville-sur-Tourbe	865,00 €
Déchèterie Ville-sur-Tourbe	662,00 €
Déchèterie Ville-sur-Tourbe	188,00 €
Déchèterie Courtisols	59 715,00 €
Déchèterie Saint-Amand-sur-Fion	7 244,34 €
MO Déchèterie Courtisols	4 200,63 €
Déchèterie Courtisols	933,55 €
Bacs pucés	22 485,02 €
Bacs pucés	6 717,02 €
Déchèterie Ville-sur-Tourbe	282,00 €
Pompe immergée	982,48 €
Déchèterie Ville-sur-Tourbe	598,80 €
Bennes	34 223,20 €
Déchèterie Ville-sur-Tourbe	105,32 €
Ordinateur	749,50 €
Ordinateur portables	1 034,99 €
Matériel informatique	250,00 €
Remorque	724,56 €
Déchèterie	9 094,34 €
Voies et réseaux	2 582,42 €

Déchèterie	6 785,18 €
Déchèterie	813,59 €
	303 274,36 €

Budget 2022

Le Président présente le budget principal pour l'exercice 2022 transmis avec la convocation et joint à la présente délibération.

Il est proposé au Comité d'adopter le budget 2022 comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 5 055 513,36 €
 Recette de fonctionnement : 5 621 628,36 €

Dépenses d'investissement : 2 188 500,00 €
 Recette d'investissement : 3 349 450,01 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter le budget 2022.

Emprunt

Le Président explique qu'il est nécessaire de contracter un emprunt, afin de financer les investissements prévus pour les travaux de la déchèterie de Sainte-Menehould, et en attendant de recevoir toutes les subventions et FCTVA dont le solde ne sera versé qu'une fois tous les travaux achevés.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Président à rencontrer les établissements prêteurs et de souscrire la proposition la plus disante.

Lancement d'appel d'offres pour les travaux de la déchèterie de Sainte-Menehould

Par délibération n°31 du 18 novembre 2020, le Comité Syndical a approuvé le projet de construction de la déchèterie de Sainte-Menehould.

Afin de permettre la réalisation de la construction de la déchèterie de Sainte-Menehould, il est proposé le lancement d'un appel d'offres.

Le financement de ce projet est prévu au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité approuve le lancement d'appel d'offres sur le projet de la construction de la déchèterie de Sainte-Menehould.

Bornage du terrain de la déchèterie d'Arrigny

Le Président informe le Comité Syndical de la nécessité d'effectuer le bornage du terrain mis à disposition par la commune d'Arrigny pour l'agrandissement de la déchèterie, afin d'y installer une plate-forme de déchets verts.

Il précise que les frais de géomètre seront pris en charge par le SYMSEM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical donne son accord.

SARL CORBAVIE M.O.

Le Président propose au Comité Syndical que pour assurer la création d'une zone de dépôts de déchets verts sur la déchèterie d'Arrigny, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage soit confiée au cabinet CORBAVIE, 12 rue Saint Victor 51200 EPERNAY, pour un montant total de 6 460 € HT soit 7 752 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord et charge le Président des formalités, et l'autorise à signer tous les documents relatifs à la mission d'ouvrage.

Annulation de titres de recettes sur l'exercice 2021

Le Président informe le Comité Syndical que plusieurs titres émis sur l'exercice 2021 doivent être annulés pour des raisons diverses. Certains de ces titres seront réémis sur l'exercice 2022.

Il s'agit des titres suivants :

N°7882 du bordereau n°50	CELLIER Bruno 6 rue du Calvaire 51800 Sainte-Menehould	95.00 Euros	Erreur de redevable
N°28587 du bordereau n°146	CELLIER Bruno 6 rue du Calvaire 51800 Sainte-Menehould	95.00 Euros	Erreur de redevable
N°24799 du bordereau n°137	LECONTE Gérard 4 rue Saint Mange 51300 Bassu	25.00 Euros	Erreur de redevable
N°35538 du bordereau n°163	JORDANO Cassandra 3 rue du Puits 51800 Sainte-Menehould	139.40 Euros	Erreur de redevable
N°29054 du bordereau n°147	BONNOT Hervé 7 rue des Loges 51800 La Neuville-au-Pont	207.80 Euros	Personne décédée
N°12453 du bordereau n°59	DA ROLD Christine 101 rue de Vitry 51250 Sermaize-les-Bains	75.00 Euros	Erreur de redevable
N°21642 du bordereau n°131	DA ROLD Christine 101 rue de Vitry 51250 Sermaize-les-Bains	75.00 Euros	Erreur de redevable
N°3671 du bordereau n°41	ADNET René 413 rue du Gué 51800 Sainte-Menehould	50.00 Euros	Personne décédée
N°9025 du bordereau n°52	GOUTH Renée 8 Grande rue 51800 Maffrécourt	50.00 Euros	Personne décédée
N°29705 du bordereau n°148	GOUTH Renée 8 Grande rue 51800 Maffrécourt	50.00 Euros	Personne décédée
N°19590 du bordereau n°127	DALLUET Sandrine 1A Grande rue 51340 Val-de-Vière	62.50 Euros	Erreur de redevable
N°18368 du bordereau n°73	Forest Agri Les Accrues 51800 Sainte-Menehould	125.00 Euros	Liquidation
N°26205 du bordereau n°141	Forest Agri Les Accrues 51800 Sainte-Menehould	125.00 Euros	Liquidation
N°17728 du bordereau n°70	ARAHAL Mohamed 73 rue de Laxou	105.00 Euros	Erreur de redevable

	54002 Nancy		
N°31632 du bordereau n°153	BOCAHUT Katia 37 rue de la Vallée 51240 Francheville	50.00 Euros	Erreur de redevable
N°25173 du bordereau n°139	Foyer Rémois 8 rue Lanson 51100 Reims	81.10 Euros	Erreur de redevable
N°25175 du bordereau n°139	Foyer Rémois 8 rue Lanson 51100 Reims	25.00 Euros	Erreur de redevable
N°25178 du bordereau n°139	Foyer Rémois 8 rue Lanson 51100 Reims	37.50 Euros	Erreur de redevable
N°25176 du bordereau n°139	Foyer Rémois 8 rue Lanson 51100 Reims	105.00 Euros	Erreur de redevable
N°15757 du bordereau n°65	PINDON Christophe 14 Grande rue 51300 Changy	105.00 Euros	Erreur de redevable
N°10913 du bordereau n°56	COBFELER Yohan 1 Place de l'Église 51300 Vitry-en-Perthois	50.00 Euros	Erreur sur l'orthographe
N°25472 du bordereau n°139	ROUSSEL Nicole 2 rue Basse 51800 Gizaucourt	50.00 Euros	Erreur de redevable
N°19380 du bordereau n°114	ROUSSEL Nicole 3 rue du Moulin 51250 Alliancelles	105.00 Euros	Erreur de redevable
N°16222 du bordereau n°66	REMY Thomas 10 Le Brochard 51240 Cernon	75.00 Euros	Erreur de redevable
N°35580 du bordereau n°163	LEFRANT Isabelle 21 rue de Chanzy 51800 Sainte-Menehould	48.00 Euros	Erreur de redevable
N°17488 du bordereau n°69	IGIER Janine 2 rue des Rondes 51800 Sainte-Menehould	50.00 Euros	Personne décédée
N°14989 du bordereau n°64	EL RHIDER Hamas 5 bis rue de l'Ajot 51340 Pargny-sur-Saulx	50.00 Euros	Erreur sur l'orthographe
N°123668 du bordereau n°135	EL RHIDER Hamas 5 bis rue de l'Ajot 51340 Pargny-sur-Saulx	50.00 Euros	Erreur sur l'orthographe
N°30861 du bordereau n°150	PARMENTELAT Yvan 24 rue des Fontaines 51330 Le Châtelier	75.00 Euros	Erreur de redevable
N°22450 du bordereau n°132	SARL FCPE 2 bis rue Jean Macé 51250 Sermaize-les-Bains	95.00 Euros	Erreur de redevable
N°7988 du bordereau n°50	GLAD Gérald 19 rue du 6 septembre 1914 51250 Sermaize-les-Bains	135.00 Euros	Erreur de redevable
N°34913 du bordereau n°159	MASIC Mirsad 24 rue de l'Etyette 51460 Courtisols	161.20 Euros	Erreur de redevable

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents d'annuler les titres de recettes émis sur l'exercice budgétaire 2021, précise que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision sont prévus au compte 673, et charge le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Dépense pour évènement

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Comité Syndical décide d'offrir des prix, gratification et cadeaux, dans les conditions suivantes.

À l'occasion d'évènements individuels, notamment le mariage d'un agent du Syndicat : remise de cadeau, ou bouquet de fleurs, ou carte cadeau d'une valeur unitaire de 200 €.

Les dépenses seront inscrites au budget 2022 au compte 6232 Fêtes et cérémonies.

POINTS ABORDÉS

Point sur la modification du tarif des bacs

Le Président indique au Comité qu'il souhaiterait que soit modifié le tarif du forfait casse ou vol du bac, actuellement au tarif de 45€. Il souhaiterait que le tarif soit mis au prix réel du bac, au jour de l'achat du nouveau bac.

Point sur la reprise de la gestion du fichier, les modifications du fichier

Le Président informe le Comité Syndical que la société Éco-Déchets accepterait la reprise de la gestion du fichier Gesbac par le SYMSEM au prix de 112 650€. À la suite d'une demande du détail de ce tarif, aucune réponse n'a été reçue actuellement.

Par ailleurs, le Président indique qu'une facture de 107 000€ a été adressée à Éco-Déchets correspondant à toutes les demandes de modification du fichier qui n'ont pas été réalisées jusqu'au 14 mars 2022, alors qu'elles concernent en grande partie l'année 2021. Actuellement, aucune réponse du prestataire n'a été reçue.

Bacs d'ordures ménagères non levés

Le Président informe le Comité que 1800 bacs d'ordures ménagères n'ont jamais été levés, représentant 10% du parc total des bacs. Cela peut être dû à des usagers ne produisant pas de déchets (régulant tout de même leurs factures), mais ce cas de figure reste une minorité.

Un travail reste à faire afin de déterminer pourquoi autant de bacs ne sont jamais levés, ce problème étant certainement lié à des problèmes techniques, comme des puces défaillantes par exemple.

Élan Argonnais

Le Président informe le Comité Syndical que des problèmes avec l'association Élan Argonnais persistent. En effet, ils sont actuellement à 700kg d'ordures ménagères par résident, et ne souhaitent plus être collectés par le SYMSEM. L'association a d'abord fait appel à un prestataire privé pour reprendre la collecte. Or, cela peut être possible pour certains de leurs dispositifs, mais ils disposent également d'hébergements pour particuliers, pour lesquels cela n'est pas possible.

Le SYMSEM informe le Comité qu'une rencontre est prévue entre l'association et l'Ambassadrice du tri le 4 mai 2022.

Le Président indique qu'une autre rencontre va être tout de même demandée afin d'étudier le problème persistant.

Point sur les foyers accueillant des réfugiés Ukrainiens

Le Président informe le Comité que certains foyers sur le territoire du SYMSEM accueillent des réfugiés Ukrainiens suite à la guerre en Ukraine.

Le Président propose que le SYMSEM fasse un geste sur les levées supplémentaires pour ces foyers, puisqu'ils vont avoir une augmentation de la quantité de leurs ordures ménagères. Il précise également que très peu de foyers sont concernés.

Le Comité Syndical accepte que les levées supplémentaires de ces foyers soient annulées.

ÉcoDDS – Pots de peinture

Le Président informe le Comité Syndical que l'organisme ÉcoDDS indique sur leur site que les dépôts de pots de peinture en déchèterie sont gratuits, or, cela n'est pas le cas dans les déchèteries du SYMSEM puisque tout passage en déchèterie est comptabilisé pour les usagers, même s'ils déposent uniquement des pots de peinture.

Point concernant le sourcing prévu

Le Président indique au Comité qu'il était prévu que le marché avec le prestataire de collecte Éco-Déchets soit arrêté à la date butoir, et de relancer un marché, mais après étude de la situation, il n'est pas favorable actuellement de procéder de cette façon.

Par ailleurs, il est tout de même nécessaire de préparer le futur marché, et il a été décidé lors du dernier Bureau, de faire un sourcing en contactant des entreprises. La publication sera lancée le 15 avril 2022, avec une première remise de documents le 18 mai 2022, et une audition des entreprises au mois de juin 2022. Le lancement du marché est prévu pour la fin du mois d'août 2022, remise des offres en octobre 2022, et la notification du marché en décembre 2022 pour rentrer en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le Président